



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCAATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Alain SELLIER premier Adjoint au Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 06
Pouvoirs : 05
Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_02-BF



DEL N°01/04/2025-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET VILLE

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au vote du Compte Administratif,

Après avoir désigné Monsieur Alain SELLIER Premier Adjoint au Maire comme Président de séance et ce conformément aux dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2024 tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET COMMUNE**

RUBRIQUES	2024		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES			
*EXERCICE N (A)	1 253 777.78 €	5 613 476.29 €	6 867 254.07 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	307 246.61 €		307 246.61 €
SOUS TOTAL (B)	1 561 024.39 €	5 613 476.29 €	7 174 500.68 €
RECETTES			
*EXERCICE N (A1)	928 352.91 €	6 061 679.42 €	6 990 032.23 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1		396 039.35 €	396 039.35 €
SOUS TOTAL (B1)	928 352.91 €	6 457 718.77 €	7 386 071.68 €
RÉSULTATS			
*EXERCICE N (A1-A)	- 325 424.87 €	448 203.13 €	122 778.26 €
*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)	- 632 671.48 €	844 242.48 €	211 571.00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,

La secrétaire de séance,




Alain SELLIER

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **03 AVR. 2025**
Par sa transmission en Préfecture le :
Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 
ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_02-BF